



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2010

L'an deux mil dix, le mardi 30 mars à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **17**

Nombre de votants : **21**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNEAU, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absent non excusé : Christian TALON, Olivier COURTOT.

Absents excusés : Marie-Luce BESSONNET, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Claude POUPINOT.

Pouvoirs : Marie-Luce BESSONNET à Yannick AUTIN, Céline VALEZE à Bruno PAROLDO, Alain THUILLIER à Thierry MOUCHARD, Claude POUPINOT à Daniel RABOTEAU.

Secrétaires de séance : Alain CHAUFFIER, Bruno PAROLDO.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal qui a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la convocation du présent Conseil.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ADHESION C.R.E.R

Des contacts ont été pris avec le centre régional des énergies renouvelables pour l'étude sur l'extension de bâtiments de l'école élémentaire.

Cette association loi 1901 peut réaliser, sous réserve d'adhésion, des études préalables gratuites jugées par l'A .D.E.M.E de très bonne qualité. L'adhésion est valable pour un an. Elle doit donc être renouvelée.

Le coût de l'adhésion annuelle est, pour une commune de 1000 à 3499 habitants, fixée à 150.00 €.

L'étude préalable du CRER est un élément indispensable pour qu'un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du F.R.E.E soit considéré comme complet et donc recevable.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2009 présenté par Philippe REY

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses		603 423.23
* recettes		272 466.32
* résultat 2009	-	<u>330 956.91</u>
* déficit reporté	-	76 439.30
* résultat cumulé	-	407 396.21

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* dépenses		1 704 890.33
* recettes		2 054 688.62
* résultat 2009	+	349 798.29
* excédent reporté	+	<u>457 498.23</u>
* résultat cumulé	+	807 296.52

Madame le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION

Il y a concordance entre le compte de gestion 2009 qui retrace la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur Municipal et le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire.

Le conseil municipal est invité à **se prononcer sur le compte de gestion** de l'année 2009
Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (article 1068)

* couverture du déficit d'investissement		407 396.21
* Restes à réaliser dépenses investissement	+	104 435.97
* Restes à réaliser recettes investissement	-	<u>24 611.00</u>
		487 221.18

REPORT CREDITEUR EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (article 002)

807 296.52 - 487 221.18 = 320 075.34

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Considérant que les bases 2010 ont été fixées par l'Etat, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les taux comme suit :

	TAUX 2009	BASES 2010	PRODUIT A TAUX CONSTANT	NOUVEAUX TAUX	PRODUIT AVEC LES NOUVEAUX TAUX
TAXE D'HABITATION	14.21 %	2 904 000	412 658	14.49 %	420 790
FONCIER BATI	22.03 %	1 741 000	383 542	22.25 %	387 373
FONCIER NON BATI	60.81 %	118 400	71 999	60.81 %	71 999
TOTAL			868 199		880 162

Il est à noter que le montant des impôts locaux payés par les contribuables Frontenaysiens dépend des taux votés par chaque collectivité, mais aussi des bases qui peuvent être réévaluées par l'Etat.

Les taux d'imposition des 29 communes de la CAN ont été transmis à tous les conseillers municipaux avec le rapport de présentation et la convocation.

Thierry Mouchard tient à informer les membres du conseil municipal qui n'étaient pas présents à la commission plénière du 16 mars des moyennes nationales, départementales et des taux plafonds 2010 qui sont :

TAXE	Moyenne nationale 2009 (%)	Moyenne départementale 2009 (%)	Taux plafonds 2010 (%)
Taxe habitation	14.97	16.25	40.63
Foncier bâti	19.32	22.73	56.83
Foncier non bâti	45.50	57.93	144.83

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord sur cette proposition d'augmentation des taux de **1 % pour la taxe foncière bâtie** et **2 % pour la taxe d'habitation**.

Thierry Mouchard demande un vote à bulletin secret. Seuls 4 conseillers municipaux étant favorables au vote à bulletin secret, le vote a lieu à main levée.

Ont voté pour : 17

Abstention : 0

Contre : 4

BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avis favorable de la commission « vie associative », Madame le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Organisme	Sub.2009	2010 demandée	2010 proposée	Obs.
Racing Club Frontenaysien	2 300	2600	2200	
Hand and Co	100	néant		
Tennis de table A.F.T.T.	1 800	2 000	1 600	
Taekwondo du Marais	300	350	300	
Sport détente	210	250	210	
Arts et loisirs	200	200	200	
Ombres et Lumières				
Club « Rencontres et Loisirs »	200	200	200	
A.C.T.I.F		500	100	
A.V.L. Le P'tit coin des mômes	1 200	1 200		Conditionnel (camps)
A.V.L Le P'tit coin des mômes		41 000	41 000	Mise à dispo
Le Temps des copains	500	500	500	
CROQUEUR D'ART	200	200	200	
GYM PLAINE ET MARAIS	200			Demande parvenue hors délai
F²R		néant	néant	
Reverb' and Co	150	300	200	
Vivre l'histoire en Deux-Sèvres	200	1 000	300	
La Truite de Mère	150	150	100	
A.C.C.A.	300	300	300	
Les Mamans Bis	420	500	250	
Bout de chou		500	250	

A.D.M.R.				
Secours Catholique	200		200	
Soleil du Marais	200			
Amicale des Sapeurs Pompiers	250			
A.C.V.G.	100			
A.C. P.G.	100	120	120	
Médaillés militaires	110	110	110	
S.E.P.	400	500	300	
Judo	1 150	2 000	1300	
Musique	1 800	2 408	1 800	
Chorale	150	250	150	
Cinéma	600*	63	0	* ou écran cinéma
Tennis	2 000	2 000	1 800	
Section randonnée	150			
Danse				
BD section dessin	150	150	150	
Peinture sur soie				
Arts Plastique	225	300	100	
Gym Volontaire	300	300	150	
Athlétisme		1350	1350	Mise à dispo
Théâtre	100	100	100	
A.P.E. Maternelle et Primaire	300	300	200	
A.P.E. Ecole Jeanne d'Arc		500	150	
Coopérative Maternelle	800			
Elémentaire	1 100			
A.P.E. Collège		150	150	
I.P.S.O	335			
Office de Tourisme de Niort			néant	
Chambres de Métiers et de l'artisanat			656	Conseil municipal du 25.02.2010
F.L.E.P.			40	
Prévention routière			122	
Conciliateurs justice	150	0.05 /ht	150	

Madame le Maire se prononçant contre l'attribution d'une subvention à l'A.P.E de l'école sainte Jeanne d'arc, elle demande au Conseil Municipal de se prononcer spécifiquement sur cette demande.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse déjà une participation importante à l'école Sainte Jeanne d'Arc pour le fonctionnement de cet établissement. Par ailleurs, la Commune sera obligée de participer également pour les élèves Frontenaysiens scolarisés dans d'autres écoles privées. Souhaitant soutenir avant tout l'ECOLE PUBLIQUE, Madame le Maire se prononce contre le versement d'une subvention à son association de parents d'élèves. Monsieur CHAUFFIER ajoute qu'au prorata du nombre d'élèves, la subvention proposée pour l'A.P.E des écoles publiques de Frontenay est beaucoup moins importante que celle proposée pour l'école sainte Jeanne d'Arc qui compte une cinquantaine d'élèves. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Ont voté pour : 2
 Abstention : 10
 Contre : 9

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les autres propositions de subventions.

Ont voté pour : 19
 Abstention : 2
 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL –VERSEMENT D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE POUR LE BUDGET EAU

Les recettes du budget eau, malgré l’augmentation du prix de l’eau votée pour l’année 2010, ne permettent pas de financer le remplacement de l’ensemble des branchements plomb et renouvellement de canalisations liés aux travaux de voirie du conseil général.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal, de verser une subvention exceptionnelle d’équilibre de **60 000.00 €** pour alimenter le budget eau. Cette dépense sera imputée sur l’article 65738 de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION AU CCAS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de **3 000.00 €** au CCAS. Cette dépense sera imputée à l’article 65736 de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité.

BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif tel qu’il a été préparé par la commission « finances » et discuté en commission plénière du 16 mars dernier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	476 060.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	911 086.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	321 458.00
66 CHARGES FINANCIERES	109 500.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (étalement pénalités emprunts)	2 191.29
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	60 000.00
042 – OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS	1 200.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	523 596.05
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 405 591.34

SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
70 - PRODUITS DES SERVICES	156 600.00
73 - IMPOTS ET TAXES	1 110 372.00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	718 394.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54 750.00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	45 100.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	300.00
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	320 075.34
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 405 591.34

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE	RAR 2009	PROPOSITION
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 800.00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	15 046.97	16 000.00
OPERATIONS (2031 - 21 - 23)	89 389.00	561 538.64
16 EMPRUNTS ET DETTES		88 000.00
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5 % des dépenses réelles de la section)		48 500
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit)		407 396.21
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 435.97	1 123 234.55
TOTAL		1 227 670.52

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE	R.A.R	PROPOSITION
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24 611.00	78 670.00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		110 181.00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (= déficit + RAR DI)		487 221.18
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		523 596.05
4817 - PENALITES DE RENEGOCIATION DES EMPRUNTS (étalement)		2 191.29
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 200.00
R001 SOLDE D'EXECUTION +		NEANT
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CU/MULEES	24 611.00	1 203 059.52
TOTAL		1 227 670.52

Détail des dépenses et recettes nouvelles d'investissement estimées

OPERATION	PROPOSITION NOUVELLE DEPENSE	PROPOSITION NOUVELLE RECETTE	observations
ARTICLE 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	16 000.00		RAR 15 046.97 EN DEPENSE
• Participations rue giannesini et rue des moulins	2 700.00		
• PVR CHAMBEAUX (solde)	18 920.82		
Financement caserne NIORT	8 510.00		
ARTICLE 205 - LOGICIEL GESTION DU CIMETIERE	1 800.00		
OPERATION 098 – BATIMENTS	14 800.00	9 426.00	RAR 73 800.00 EN DEPENSE ET 24 611.00 EN RECETTES
• Mairie	<u>RAR : 72 900.00</u>	REGION (FREE) : 14 770 <u>DGE 24 611 (en RAR)</u> PROXIMA 4 215.00 Energies renouvelables CG 79 : 5 211.00	
• alarmes école et atelier	<u>RAR : 900.00</u>		
• toiture TDP	6 800.00		
• chauffe-eau cantine	4 000.00		
• velux salle polyvalents	4 000.00		
OPERATION 114 – VOIRIE	154 278.34		
Peinture routière	5 000.00		
divers (bassée, rue des moulins, rue de la garenne, shopi, salle polyvalente, allée gendarme Thierry, rue des chambeaux etc...)	149 278.34		
OPERATION 125 – ECLAIRAGE PUBLIC Divers à déterminer	25 000.00		A DETERMINER APRES EXPERTISE CRER

OPERATION	PROPOSITIONS NOUVELLES DEPENSE	PROPOSITIONS NOUVELLES RECETTE	observations
OPERATION 129 – MATERIEL	<u>RAR 3 000.00</u> + 57 460.00		RAR 3000.00 EN DEPENSE
• ORDINATEURS MATERNELLE + ECRAN INFORMATIQUE URBANISME + IMPRIMANTE ATELIERS	1 500.00		
• 3 TBI PRIMAIRE	10 500.00		
• VIDEOPROJECTEUR PRIMAIRE	830.00		
• IMPRIMANTE PRIMAIRE	150.00		
• BACS ALBUMS + TABLEAU BLANC PRIMAIRE	520.00		
• MOBILIER BOUTS DE CHOUX	1310.00		
• PLAQUE VIBRANTE	1 900.00		
• PERCEUSE-VISSEUSE	360.00		
• MEULEUSE	170.00		
• BALAYEUSE	2 400.00		
• TONDEUSE	7 200.00		
• DEFIBRILLATEURS	<u>RAR 3000.00</u>		
• ECHAFAUDAGE	1 140.00		
• BARRIERES	1 140.00		
• PODIUM	4 500.00		
• 10 TABLES	840.00		
• JEUX ENFANTS LES TONNELLES	8 000.00		
• 1 VEHICULE	15 000.00		
OPERATION 146 – PLANTATIONS	1 000.00		
OPERATION 148 – EXTENSION CIMETIERE	61 000.00		
• mur	50 000.00		
• plantations	1 000.00		
• monument pour urnes	10 000.00		
OPERATION 150 – GROUPE SCOLAIRE	40 000.00		
OPERATION 0151 – DEFENSE INCENDIE	50 000.00		
OPERATION 154 – RUE DU STADE	8 000.00	42 050.00	RAR 12 589.00 EN DEPENSES
SOLDE ROCHE + PARTICIPATIONS + MO DDEA	<u>RAR 12 589.00</u> + P NOUVELLES 8 000.00	CG 79 : 34 500.00 SIEDS 4 950.00 DGE 2 600.00	
OPERATION 0157 – ROUTE DES GRANGES	150 000.00		
020 – DEPENSES IMPREVUES	48 500.00		7.5 % MAXI DES DEPENSES REELLES

Suite à cette présentation, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget . Monsieur Thierry MOUCHARD demande un vote à bulletin secret . Seuls trois autres conseillers municipaux partagent cet avis. Le vote a donc lieu à main levée.

Ont voté pour : 16

Contre : 4
 Abstention : 16

BUDGET EAU

BUDGET EAU – COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2009 présenté par Philippe REY.

Madame le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses		188 821.41
* recettes		<u>39 391.79</u>
* résultat 2009	-	149 429.62
* excédent reporté	<u>+</u>	<u>58 015.93</u>
* résultat cumulé	-	91 413.69

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* dépenses		85 372.36
* recettes		<u>138 898.33</u>
* résultat 2009	+	53 525.97
* excédent reporté	<u>+</u>	<u>44 552.99</u>
* résultat cumulé		98 078.96

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE DE GESTION

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire, le conseil municipal est invité **à se prononcer sur le compte de gestion**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
 (article 1068)**

* couverture du déficit d'investissement		91 413.69
* reste à réaliser dépenses investissement		+ 16 651.17
* reste à réaliser recettes investissement		<u>- 28 700.00</u>
		79 364.86

REPORT CREDITEUR EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (article 002)98 078.96 – 79 364.86 = **18 714.10**

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif tel qu'il a été préparé par la commission finances et discuté en commission plénière du 16 mars 2010.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 000.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	58 000.00
66 CHARGES FINANCIERES	14 000.00
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	2 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	74 158.39
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissement du réseau d'eau)	20 178.71
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	172 337.10

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE ET VENTES	91 000.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 777 quote-part des subventions	2 623.00
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	18 714.10
74 – SUBVENTION D'EXPLOITATION	60 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	172 337.10

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE	RAR 2009	PROPOSITION
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES Et 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	16 651.17	125 045.10
16 EMPRUNTS ET DETTES		16 200.00
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5 % des dépenses réelles de la section)		5 000.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 623.00
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit)		91 413.69
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 651.17	240 281.79
TOTAL		256 932.96

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE	R.A.R	PROPOSITION
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES FCTVA		24 600.00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28 700.00	29 931.00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (= déficit + RAR DI)		79 364.86
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		74 158.39
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)		20 178.71
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 700.00	228 232.96
TOTAL		256 932.96

Liste des investissements prévus (chapitre 23)

- **EXTENSION MOTTE SAINTE (7000.00)**
- **BRANCHEMENTS PLOMB + RENOUELEMENT CANALISATIONS – PROGRAMME 2010 (71 600.00)**
- **BRANCHEMENTS PLOMB+ RENOUELEMENT CANALISATIONS PROGRAMME 2009 (40 200.00)**
- **(SOLDE EXPERTISE SUR R.A.R)**

Ont voté pour : 19

Contre : 2

PROPOSITION ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 la fondation du patrimoine est un organisme indépendant à but non lucratif, reconnu d'utilité publique. Elle a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, en partenariat avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, le monde économique, les associations et les particuliers.

L'association des Maires de France soutient ses missions qui sont de :

- mobiliser et organiser les partenariats publics et privés,
- faire appel au mécénat populaire et au mécénat d'entreprises,
- accompagner les porteurs de projets publics et privés,
- participer financièrement aux actions de restauration du patrimoine bâti.

L'adhésion à cette association est proposée.

Le montant de la cotisation, pour une commune de 3000 à 5000 habitants est au minimum de 160.00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser de subvention à cette association.

CONVENTION D'ENTRETIEN DES Z.A.E – FIXATION D'UN COUT HORAIRE

Le 15 janvier 2009, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à signer la convention de prestations de services avec la C.A.N pour l'entretien et le fonctionnement des voiries et réseaux de la zone d'activité économique de la Clielle.

La contribution annuelle prévisionnelle a été fixée 7 500 €, 50 % de la contribution étant versée à titre d'acompte. Le solde doit être versé en début d'année suivante (soit en 2010) sur présentation du bilan annuel accompagné du justificatif des dépenses.

Pour calculer le montant des interventions des agents des services techniques municipaux, la CAN a fourni des fiches d'intervention à compléter et à signer par Madame le Maire.

Il conviendrait, pour compléter ces documents, que le conseil Municipal délibère pour fixer les coûts horaires des prestations réalisées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir les coûts horaires suivants :

- services techniques municipaux : 30.00 €/heure (comprenant le coût salarial, les fournitures et le matériel courant)
- services administratifs : 22.00 €/heure.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des prochains travaux sur la voirie communale. Les travaux d'adduction d'eau potable et de remplacement de branchements plomb, préalables aux travaux programmés par le département commenceront rue Giannesini après les fêtes de Pâques afin de ne pas gêner les activités commerciales.

Des travaux rue de la gare sont prévus pour des extensions de réseaux électriques.

Le pont de la Cayenne sera prochainement en travaux.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé à Madame l'Inspectrice d'académie et dont une copie a été adressée à Madame la Députée des Deux-Sèvres, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Conseiller Général du Canton de FRONTENAY-R-R, Monsieur le Président de l'Association des Maires, Madame la Préfète, l'Association des parents d'élèves.

Ce courrier dénonce l'erreur déplorable des services de l'académie qui ont laissé la Nouvelle République publier dans le numéro du 24 mars 2010, l'annonce d'une fermeture de classe à l'école élémentaire pour la rentrée de septembre 2010. Madame l'Inspectrice d'Académie a confirmé qu'il s'agissait d'une erreur.

Concernant le S.C.O.T, madame le Maire invite les conseillers municipaux à participer à la réunion prévue le Jeudi 27 mai à 18 H 00 à LA ROCHENARD.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des activités sont prévues tous les après-midi de la première semaine des vacances de printemps pour les jeunes âgés de 12 à 16 ans.

La société LITTORAL AMENAGEUR FONCIER souhaite que la commune reprenne la voirie du lotissement LE RABIOU ainsi que l'éclairage public. Une réunion est prévue le 9 avril à 16 H 00 afin de constater l'état de la voirie. Les membres du Conseil municipal sont invités à y participer.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'accueil au sein des ateliers municipaux d'une personne condamnée à effectuer 90 heures de travaux d'intérêt général.

L'entreprise ayant réalisé les travaux du collège a fait une demande par écrit pour laisser les fondations de la grue qui se trouvent à 80 cm en dessous du sol et sont recouverts de terre végétale.

Madame le Maire a demandé aux services de la C.A.N d'intervenir lors du prochain Conseil Municipal du 22 Avril afin de présenter le projet d'implantation d'éoliennes.

Quelques dates sont à retenir :

- commission voirie : le vendredi 2 avril à 18 H 00
- conseil d'école élémentaire : le jeudi 1^{er} avril
- commission scolaire et périscolaire : le jeudi 8 avril à 20 H 30
- accueil d'une délégation de la ville de SCHAPPEN : dates ???

Madame le Maire laisse la parole aux conseillers municipaux pour un échange d'informations :

Raymond CAILLETON donne le détail des travaux en cours d'exécution ou réalisés par les ateliers. Un important travail a été réalisé dans les hameaux.

Joël GERMAIN se réjouit de l'absence d'augmentation de la cotisation au syndicat de rivière de la Guirande pour l'année 2010.

Thierry ALLEAU a assisté à une réunion de recensement des exploitations agricoles : sur 18 exploitations, 7 exploitants partiront en retraite dans les 5 prochaines années.

Pascal BRANDEAU demande pourquoi le miroir de la rue de la Berlinerie n'a toujours pas été remplacé. Il lui est répondu qu'aucun projet de remplacement n'est envisagé.

Thierry MOUCHARD pose la même question pour la rue du Bignon.

Madame le Maire lui répond que la Gendarmerie déconseille ce type d'installation qui est très onéreuse et non sécurisante.

Marylène CLEMENT annonce l'exposition de l'association OMBRES ET LUMIERES du 9 au 16 avril prochains à la Tour du Prince. Le Conseil Municipal est invité à assister au vernissage le 9 Avril à 18 H 00.

Frédéric ECALLE signale le passage de véhicules rue de la Croix Blanche aux heures normalement interdites. De même, certains véhicules s'arrêtent en pleine rue le matin pour déposer les enfants.

Madame le Maire lui répond qu'elle demandera un contrôle à la gendarmerie.

Le spectacle du TEMPS DES COPAINS sera présenté les 14 et 15 mai.

Joël GERMAIN a remarqué que certains véhicules prennent le rond point de la rue du stade en sens inverse.

Brigitte BONNAUD s'étonne d'un manque de pression de l'eau dans son quartier depuis une quinzaine de jours.

La séance se termine à 22 heures.

